

## **APPEL A PROJETS 2021**

Contribution CAP48 aux efforts visant à diminuer les Gaz à effet de serre

CAP48 a décidé de s'inscrire dans la politique menée par les pouvoirs publics pour contribuer à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) et a, dès lors, pour ambition de réduire une partie significative de ses émissions directes et indirectes dans des délais courts (3 - 5 ans). Cette stratégie globale fait partie des priorités de l'asbl CAP48 et de son Conseil d'administration, et est accompagnée dans sa réalisation et son évaluation par FactorX et son directeur Frédéric Chomé.

La vocation première de CAP48 est de soutenir la mission sociale des associations, et leur service de qualité pour leurs bénéficiaires. Le maintien de cette priorité de la qualité d'accueil et d'accompagnement doit s'enrichir d'une approche conséquente en faveur d'une réduction des GES.

CAP48 mènera de nombreuses actions en interne pour diminuer son empreinte propre, mais des actions seront aussi développées dans le cadre du financement des associations, qui représente une partie importante du bilan carbone.

Celles-ci s'étaleront sur plusieurs années avec une évolution progressive de certaines ambitions annoncées dans ce document vers un cadre plus strict et contraignant, inscrit au sein de notre règlement des financements. Ces orientations sont amenées dès lors à devenir des objectifs incontournables pour les associations demanderesses.

Des rencontres seront organisées entre CAP48 et les associations sur ces différents thèmes, de manière à pouvoir accompagner l'évolution des secteurs sur cette voie nécessaire, utile, mais qui demande des moyens et de la préparation.

## 1. Subside pour des travaux

CAP48 financera prioritairement des travaux d'amélioration de la qualité du bâti existant et du confort des occupants et éventuellement de construction d'ailes additionnelles nouvelles. Les travaux d'efficacité énergétique (y compris autoproduction d'énergies renouvelables) seront également prioritaires.

Les projets de construction neuve ou de démolition/reconstruction seront acceptés selon des critères très précis et analysés au cas par cas. En effet, ces travaux génèrent des émissions GES supplémentaires, et sont dès lors jugés moins prioritaires par rapport à des travaux de

rénovation. Nous recommandons aux porteurs de ces projets de se tourner vers des bâtiments existants à réhabiliter en fonction des besoins de l'asbl.

Vous trouverez en annexe du document intitulé « Règlement pour l'octroi des subsides » les précisions techniques concernant ces différents types de travaux.

Pour s'assurer que les projets financés correspondent aux recommandations GES, les asbl s'engagent à envoyer une preuve écrite du ou des fournisseur(s) que les travaux répondent aux normes reprises dans les annexes précitées, et de collaborer avec CAP48 pour récolter des informations utiles sur l'évolution des principaux indicateurs de consommation énergétique.

## 2. Subside à la mobilité

Afin de participer à la réduction générale des GES, CAP48 souhaite se positionner en tant que facilitateur de mobilités, mettre en place un subside à la mobilité qui favorise cette réduction de GES et maximiser le taux d'usage des véhicules existants, ce qui conduit dès lors à réduire la fabrication de véhicules neufs.

Pour ce faire, CAP48 agit sur le bon comportement via le maintien de la formation d'écoconduite car, généralisée, elle permet de gagner de 8 à 12% des émissions de fonctionnement.

CAP48 répondra progressivement prioritairement aux asbl qui mettront en place le **partage /** la mutualisation de véhicules entre associations. A terme, CAP48 souhaite que tous les véhicules financés soient automatiquement partageables avec d'autres asbl.

CAP48 proposera un **budget mobilité** sur 3 ans (location, recours aux services de transport adapté, mobilité partagée, mobilité douce, transports en commun...) pour toute demande dont le kilométrage annuel annoncé est inférieur à 10.000 kms et également pour les zones urbaines, ce qui permettra de résoudre en partie la mobilité en LEZ (Low Emission Zone). L'objectif pour ces associations est de satisfaire leurs besoins de mobilité sans toutefois immobiliser un véhicule qui serait trop peu utilisé.

En contrepartie des aides reçues, les asbl subventionnées s'engagent à collaborer avec CAP48 pour transmettre des informations utiles sur l'évolution de leurs consommations, pour mesurer les gains réalisés grâce à l'écoconduite, l'efficience des véhicules et la mutualisation.

Les informations techniques se trouvent dans le document intitulé « Règlement pour l'octroi des subsides ».